# Chambre des Députés

*Séance du mardi 29 juin (matin)*

## Les tarifs douaniers

Une cinquantaine de députés — les autres ayant redouté les frimas meurtriers — ont suivi, ce matin jeudi, le débat sur la revision douanière.

Le rapporteur, M. Jean Morel, continuant son discours d'hier, a justifié les modifications proposées à notre tarif général, pour nous défendre contre ceux des autres pays, dont l'aggravation, si nous n'y prenions garde, ruinerait nos exportations.

Le système des spécialisations, en Allemagne, atteint d'une façon presque exclusive les produits français.

En Allemagne encore, et ailleurs, le mode de taxation, qui chez nous se fait, au delà d'une certaine limite, au poids net des marchandises importées, a lieu au poids brut pour celles que nous exportons; il arrive ainsi, par exemple, qu'au lieu de payer 12 fr. 50 par kilo, nos rubans payent 45 francs, parce que l'emballage est compté comme les rubans eux-mêmes.

Malgré les réclamations par la voie diplomatique, ces pays ont refusé de modifier cette méthode ruineuse pour nos producteurs.

La surcharge imposée à la France par les dernières revisions des tarifs de douane étrangers dépasse 30 millions, sans compter celle qui lui est imposée par l'Autriche-Hongrie, et qu'on n'a pu encore chiffrer.

Aussi voit-on les importations allemandes en France passer de 477 millions en 1905 à 626 millions en 1908, tandis que nos exportations en Allemagne baissent en de fortes proportions.

Nous sommes envahis parce que nous sommes le seul pays qui ne se soit pas défendu contre les élévations de tarifs: il n'est que temps de sauver la main-d'œuvre nationale.

Entrant ensuite dans le détail, l'orateur a montré que les relèvements proposés sont bien moindres que ceux des autres pays; si nous haussons, par exemple, à 40 centimes par 100 kilos le droit sur les pommes de terre importées comme primeurs, le droit en Allemagne est de 1 fr. 25.

En nombre d'articles, le rapport est le même.

Ce que la Commission a voulu avant tout, c'est armer le gouvernement en vue des négociations avec les autres pays, afin de ne plus nous trouver comme jadis en un état d'infériorité qui nous enlève tout moyen d'action.

**M. Lasies.** — On a dit que l'Angleterre a menacé de doubler sa taxe de 240 francs sur les alcools, si les modifications de tarifs étaient adoptées. Est-ce exact ?

**M. Jean Morel.** — Pas le moins du monde.

La Commission a fait œuvre de défense économique, de prévoyance et de bonne foi; elle ne doute pas que la Chambre s'y associe.

Après intervention de M. Vaillant, hostile par principe à tout relèvement de taxe douanière, la discussion est renvoyée à jeudi matin.

Demain mercredi, on continuera le débat sur la convention avec les Messageries maritimes.

## Les bureaux de tabac

Le ministre des Finances vient de communiquer à la Chambre l'état des bureaux de tabac concédés en 1908.

Le nombre des débits accordés s'élève à 347. Parmi les bénéficiaires, il n'y a que cinq hommes; les 342 autres débits, concédés à des femmes, ont été accordés pour la presque totalité à des veuves, filles ou mères de fonctionnaires civils et militaires de tous grades, depuis le plus élevé jusqu'à celui de sous-officier.

C'est ainsi qu'à côté de la veuve du général de brigade Jobey, des filles du général Deloye, on trouve la veuve d'un brigadier forestier assassiné en service commandé en Algérie, et la veuve d'un soldat au 16e dragons, devenu après son service attaché commercial en Indo-Chine.

Quelques bureaux ont été attribués à des veuves de parlementaires: à Mme Ranc, veuve du sénateur; à Mme Laloge, veuve du député de la Seine; Mme Borie, veuve du député de la Corrèze, etc.

Parmi les hommes auxquels des bureaux de tabac sont donnés, on compte l'ex-gardien de la paix Viel, blessé le 31 mai 1905, lors de l'attentat de la rue de Rohan, contre le roi d'Espagne; un ancien militaire, amputé des deux bras, M. Crestot, à Paris, et un ancien publiciste parisien, M. Etienne Junca.

## La Commission du budget de 1910

La Chambre a nommé, cette après-midi dans ses bureaux, la Commission du budget de l'exercice 1910.

Ont été élus :

1 *nationaliste*, M. Argeliers.

1 *progressiste*, M. Emmanuel Brousse.

10 *républicains de gauche*, MM. Deschanel, Noullens, Gérald, Chaumet, Ajam Saumande, Chastenet, Dulau, Cochery.

20 *radicaux et radicaux-socialistes*, MM. Renoult, Massé, Dubief, Henri Michel, Berteaux, Steeg, Clementel, Chaigne, Salis, Bourély, Doumer, Charles Dumont, Buyat, Klotz, Malvy, Janet, Charles Deloncle, Chailley, Puech, Messimy.

1 *socialiste parlementaire*, M. Lenoir.

La Commission est en majorité défavorable aux nouveaux impôts proposés par M. Caillaux. Elle est également en majorité anticlemenciste.

## Échos parlementaires

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Le groupe socialiste unifié présente un contre-projet au projet de statut des fonctionnaires.

Aux termes de ce contre-projet, le statut spécial à chaque fonction sera établi d'un commun accord par les représentants de l'Etat et les représentants du Syndicat ou de l'association de fonctionnaires de la catégorie intéressée, les représentants de l'Etat et ceux de l'association siégeant en nombre égal.

Les peines disciplinaires graves, telles que la suspension temporaire, le déplacement d'office, la rétrogradation, la mise à la retraite d'office et la révocation, ne pourront être prononcées, d'après ce contre-projet, que par un Conseil de discipline composé de trois représentants de l'Etat et de trois fonctionnaires d'un grade égal au fonctionnaire déféré, nommés à l'élection par leurs camarades.

LA MEDAILLE DU MAROC

On a distribué à la Chambre le rapport de M. Lachaud sur le projet instituant une médaille commémorative aux militaires de tous grades, européens et indigènes, ainsi qu'aux fonctionnaires civils qui ont pris part aux opérations effectuées au Maroc.

Pour rappeler différents combats qui ont eu lieu dans la région saharienne aux alentours de Sidi-bel-Abbès, dans les oasis du Sud, la Commission de l'armée avait demandé au ministre de la Guerre de comprendre parmi les ayants-droit à la médaille les combattants des deux attaques dirigées par les Berabers, le 15 octobre 1908 à Battadi et où nous eûmes 4 morts et 9 blessés.

Le ministre a répondu que cette expédition devait être considérée plutôt comme une affaire de police dans un territoire où nous avons droit de police depuis 1901 que comme une expédition concernant le Maroc. La Commission s'est alors inclinée devant la promesse du ministre d'accorder la médaille coloniale aux troupes dont il est question.

Le nombre approximatif des bénéficiaires de la médaille du Maroc s'élève :

*Pour le département de la Guerre :* Casablanca, 19 350 ; Beni-Snassen, 14 000.
Première colonne du Haut-Guir, 10 300.
Seconde colonne du Haut-Guir, 8 000.
*Pour le département de la Marine :* 1 150.
Nombre d'ayants-droit relevant du département des Affaires étrangères : 126.
Membres des Sociétés d'assistance aux blessés militaires : 69.
Soit un total général de 63 345 ayants-droit.

CONTRE LES RECOMMANDATIONS

L'attention du ministre des Finances a été appelée sur les interventions qui se produisent auprès des chefs de service, soit auprès du ministre lui-même, en faveur d'agents de l'administration des finances appelés à subir les épreuves d'un concours ou d'un examen d'aptitude.

Pour réprimer ces errements, M. Caillaux vient de décider que tout agent qui se ferait recommander en vue d'un concours ou d'un examen serait passible de peines disciplinaires.

LA LIQUIDATION DES LOTERIES

Hier, la Commission d'administration générale s'est occupée du projet récemment déposé par le gouvernement et portant suppression des loteries.

Après discussion, la Commission a décidé de joindre au projet du gouvernement celui déposé précédemment par M. Anthime Ménard sur le régime des loteries et a chargé M. Ribière, député de l'Yonne, du rapport.

M. Ribière n'a accepté que sous la condition de faire sur le projet du gouvernement, pour la rentrée d'octobre, un travail exposant à la Commission les conditions dans lesquelles il serait procédé à la liquidation prévue des loteries autorisées et non émises.

Le projet du gouvernement comporte, en effet, une autorisation d'émissions nouvelles dites de liquidation dont le montant total, frais compris, atteindrait 73 600 000 francs pour procurer aux Sociétés intéressées un produit net de 29 439 582 francs.

LES RETRAITES OUVRIERES ET LA MUTUALITE

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu hier M. Paul Deschanel sur sa proposition de loi relative à l'aliénation des fonds communs des Sociétés de secours mutuels.

M. Deschanel a exposé les lignes générales de sa proposition, qui a pour but de permettre aux Sociétés de secours mutuels de se préparer au rôle qui leur est dévolu par la loi des retraites.

M. Delatour, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, a fait connaître les raisons pour lesquelles le gouvernement ne pouvait pas s'associer à la proposition de M. Deschanel dans les termes où elle est présentée.

La Commission, favorable en principe à la proposition de M. Deschanel, a fait valoir contre elle une objection de fait que M. Deschanel a demandé d'examiner et sur laquelle il s'expliquera ultérieurement devant la Commission.

LE BILAN DE LA MARINE

La Commission du budget, présidée par M. Berteaux, a commencé hier l'examen du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour la marine (bilan de la marine). Elle en continuera la discussion dans une seconde séance qu'elle tiendra à la fin de la semaine.

## SÉNAT

*Séance du mardi 29 juin*

La séance est ouverte à 3 h. 20 par **M. Antonin Dubost.**

**M. Viviani** dépose le compte rendu sur le recrutement de l'armée pendant l'année 1908.

La Commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations dépose, avec le cérémonial accoutumé, son rapport annuel.

**M. Poincaré** dépose son rapport sur un nouveau cahier de crédits supplémentaires; il demande au Sénat de tenir une séance exceptionnelle mercredi pour les votes avant la fin du mois de juin.

Il en est ainsi décidé.

**M. Louis Pichon** demande que le projet sur la réforme de l'artillerie vienne en discussion devant le Sénat avant les vacances.

**M. Poincaré** déclare que la Commission des finances, saisie seulement de la question aujourd'hui a besoin de plusieurs jours pour émettre son avis financier.

LA GREVE DES LADS

**M. Audiffred** pose une question sur la grève des lads et les incidents du Grand-Steeple.

L'orateur rappelle les incidents qui se sont produits sur le champ de courses d'Auteuil le 20 juin.

Ces manifestations, dit-il, ont un caractère nettement anarchiste, aussi bien dans leur but que dans leur résultat.

Sans doute, on a mis en mouvement la police et les tribunaux, mais cette intervention ne saurait suffire, d'autres mesures sont à prendre ; le gouvernement doit les faire connaître au Sénat.

L'attitude énergique prise par le gouvernement lors de la grève des électriciens lui trace son rôle aujourd'hui.

Il est désirable qu'avant tout le gouvernement se préoccupe de surveiller ces étrangers qui pullulent à Paris et viennent pour y organiser le désordre. (Appl. sur de nombreux bancs.)

**M. Ruau** fait un récit des événements de Maisons-Laffitte et d'Auteuil.

— Les lads, c'est-à-dire les garçons d'écurie employés par les entraîneurs, ont constitué, il y a deux mois, un Syndicat à Maisons-Laffitte.

La situation faite aux lads par leurs employeurs laisse beaucoup à désirer. Les doléances de ces travailleurs sont pour une bonne part justifiées. C'est là qu'est née leur organisation.

## Échos du Sénat

LA REFORME DES CONSEILS DE GUERRE

Les bureaux du Sénat ont élu aujourd'hui la Commission chargée d'examiner le projet sur la réforme des Conseils de guerre : MM. de Cuverville, Carbart-Danneville, Gervais, Gouzy, comte d'Alsace, Crépin, Baudin, Beaupin, Richard, Poulle, de la Jaille, Boivin-Champeaux, Goirand, Bérard, Grosjean, Honoré Leygue, Langlois.

La majorité des commissaires est favorable, en principe, à la réforme, mais la plupart des commissaires ont formulé dans leur bureau les plus expresses réserves sur les dispositions adoptées par la Chambre.

LA COMMISSION DES DOUANES

A constitué aujourd'hui son bureau : MM. Viger, président ; Waddington et Trouillot, vice-présidents ; Fougeirol Gentilhez et Albert Gérard, secrétaires.

En prenant possession su fauteuil présidentiel M. Viger a affirmé les sentiments protectionnistes de la majorité de la Commission et sa ferme résolution de défendre avec mesure les revendications légitimes de l'industrie et de l'agriculture françaises relatives aux modifications nécessaires au régime douanier de 1892.

## Election au Conseil d'arrondissement

Canton de Loiron (Mayenne). — M. Chevalier, candidat libéral, a été élu sans concurrent par 2 395 voix en remplacement de M. de Monti, père du député.

## Congrès régionaliste

En cette année d'exposition, Nancy était tout désigné pour la tenue du Congrès qu'ont organisés de concert l'Union régionaliste lorraine et la Fédération régionaliste française.

Les séances furent présidées par M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, président de la Fédération régionaliste française.

Les questions de décentralisation furent étudiées principalement en concordance avec les revendications qui n'ont rien perdu de leur actualité et que formulèrent, en 1865, en un manifeste demeuré célèbre, dix-neuf Nancéens, qui formèrent « l'Ecole de Nancy »; réformes de la commune, du canton; suppression de l'arrondissement; division administrative de la France en régions; suppression de la tutelle administrative sur les communes, etc.

Quant aux questions régionalistes, elles furent examinées spécialement dans leur application à la région lorraine: constitution, mise en valeur des régions; industries locales; dépopulation des campagnes; conservation des monuments et des sites..... dialectes et folklore, etc.....

Le Congrès dura trois jours, du samedi 26 au lundi 28, et ses discussions furent d'autant plus intéressantes que plusieurs de ses membres appartenaient au Parlement et sont des régionalistes convaincus.

## GUERRE & MARINE

**Tirs à la mélinite**

Le vieux torpilleur *Lévrier*, qui a servi de cible pour tirs effectués par le *Masséna* avec les obus en fonte chargés à la mélinite, a été ramené sur rade de Toulon.

Cinq projectiles ont porté, dont deux au-dessous de la flottaison et trois au-dessus. Mais un des obus, malgré qu'il ait traversé la coque et qu'il se soit logé dans l'intérieur, n'a pas fait explosion. Ce dernier projectile a été transporté à l'Ecole de pyrotechnie pour être noyé.

**Viandes avariées en escadre**

Les équipages de l'escadre du Nord se plaignent de la qualité de la nourriture.

A bord du *Dupetit-Thouars*, 80 kilos de viandes avariées ont été jetés à la mer.

A bord de la *Marseillaise*, les équipages auxque's des viandes avariées avaient été servies ont refusé de manger.

Des incidents du même genre se seraient produits à bord de plusieurs autres navires. Une enquête est ouverte.

**Le « Jules-Ferry »**

On annonce de Toulon que le croiseur-cuirassé *Jules-Ferry* a reçu l'ordre de quitter Toulon le 5 juillet pour retourner en Turquie où se trouve toujours le *Jules-Michelet*.

**Tirs d'honneur**

Les flottilles des torpilleurs de la Manche et de l'Océan ont terminé les tirs d'honneur.

Le premier prix a été gagné par le torpilleur *128* de Rochefort ; le second, par le torpilleur *149*, de Cherbourg.

Le vice-amiral Philibert a adressé aux états-majors et équipages des félicitations.

Ce matin, les flottilles réunies ont appareillé sous les ordres de l'amiral Philibert pour des manœuvres au large d'Ouessant avec les escadres du Nord et de la Méditerranée.

**Des troupes partent pour le Maroc**

Le transport *Vinh-Long* est parti pour Casablanca, ayant à bord plusieurs officiers, des gradés et des soldats appartenant à diverses armes qui rejoignent leurs corps respectifs après un congé.

Le transport repartira de Casablanca le 2 juillet avec 7 officiers et 300 hommes du 16e escadron du train des équipages qu'il débarquera par portions à Alger, Philippeville et Bizerte.

Le transport, en quittant ce dernier port, touchera les différents ports de la côte algérienne pour prendre des hommes de différentes armes, destinés à remplacer les hommes libérables actuellement au Maroc.

# LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

### A ALENÇON

Mgr Bardel, évêque de Séez, a présidé les fêtes d'Alençon. A la grand'messe plus de 3 000 personnes se pressaient en l'église Notre-Dame pour entendre le panégyrique prononcé par M. l'abbé Courbe, curé de Nogent.

Le soir, la ville était admirablement illuminée.

### A TOURS

Dimanche, à tous les offices de la journée, l'affluence a été énorme.

Aux vêpres, Mgr Touchet, dans une admirable allocution a montré la mission patriotique de Jeanne qui sauva la patrie ; aussi, à trois reprises, des applaudissements ont échappé à l'immense auditoire et, quand le prélat est descendu de la chaire les mêmes applaudissements se sont fait entendre sur son passage.

Dans la soirée, la foule a circulé dans les rues, merveilleusement pavoisées et illuminées.

### A TULLE

Le triduum a eu lieu les 25, 26 et 27 juin. Les prédicateurs étaient NN. SS. Breton, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, Laurans, évêque de Cahors ; Lecœur, évêque de Saint-Flour.

Le premier a comparé la mission de Jeanne d'Arc à celle de notre pays et montré que la France, malgré les misères présentes, redeviendra bientôt pleinement le lieutenant du Christ à travers le monde.

Mgr Laurans, lui, trace un saisissant tableau des ravages que le matérialisme opère aujourd'hui dans les esprits, les cœurs, le corps social tout entier et il montre dans la vie de Jeanne comme une réfutation anticipée de ce qu'il appelle « la grande hérésie moderne ». En passant, le vaillant évêque, avec tact et fermeté, dit un mot sur la crise de l'école neutre.

Quant à Mgr de Saint-Flour, il a bien voulu condescendre à faire retentir dans l'humble cité limousine quelques-uns des échos dont récemment retentissait Notre-Dame de Paris.

Dès le premier jour, bien que l'église soit assez vaste, plus de 300 personnes n'ont pu trouver place. Le dimanche, il aurait fallu, et peut-être encore c'eût été insuffisant, doubler les proportions de l'édifice. La tenue et même le recueillement de ces foules ont été parfaits.

### A BELFORT

Magnifique fête, le 27, au Cercle catholique de Belfort. Après un éloquent panégyrique de la Bienheureuse, donné dans la chapelle par M. l'abbé Velfelé, curé de Bavilliers, M. l'archiprêtre de Belfort, entouré du clergé de la ville, a solennellement béni la statue qu'on inaugurait. Joyeuses fanfares, acclamations, chant des *Jeunes Lorrains* enlevé par les gymnastes de l'Espérance. La soirée s'est terminée par un brillant festival de gymnastique.

### A CASTRES

Le triduum en l'honneur de Jeanne d'Arc a été célébré dans les églises de Castres avec une solennité inaccoutumée et au milieu d'un concours innombrable de fidèles.

Dimanche soir, 10 000 personnes ont acclamé la Bienheureuse sur la place de l'Albinque et, à travers les rues brillamment pavoisées et illuminées.

### A KONAKRY

Les missions de la France africaine ont aussi fêté Jeanne d'Arc. A Konakry (Guinée), il y a quelques semaines, devant une foule énorme d'indigènes assemblés, le Père supérieur de la mission redit la gloire de la France et l'héroïsme de la bienheureuse Jeanne d'Arc.

### AUTRES CÉRÉMONIES

A Auch, dimanche, les cérémonies de la clôture du triduum, présidées par Mgr Ricard, ont attiré une foule compacte et soulevé un enthousiasme grandissant.

A Moutiers, Mgr Biolley, évêque de Tarentaise a présidé dimanche des fêtes qui ont remporté un gros succès.

A Mantes, dimanche, à la clôture du triduum, plus de 3 000 personnes se pressaient dans la cathédrale. Le panégyrique a été prononcé par M. le chanoine Julliot, archiprêtre.

*DANS LES ACADÉMIES*

## M. Charpy a séparé le carbone de la fonte

M. Lechatellier a fait, hier, une communication à l'Académie des sciences sur une tentative infructueuse de fabrication du diamant.

L'auteur de cette expérience, M. Charpy, en utilisant des aciers trempés qui servent à l'épreuve des cuirasses est parvenu à séparer le carbone de la fonte et à obtenir ainsi du graphite. Le métal, pendant l'expérience, se trouvait soumis à une température de 700 degrés environ et à une pression de 15 000 atmosphères.

C'est la première fois qu'on est arrivé à produire une pression aussi élevée.

## Çà et là

### Morts d'hier

*Yang-Shi-Shang, vice-roi du Tchili, à Tien-Tsin.*

*Le monument élevé à la mémoire d'Octave Gréard, vice-recteur de l'Université de Paris, sera inauguré le dimanche 11 juillet dans le square situé entre le musée de Cluny et la Sorbonne....*

*Le calme est revenu à l'Ecole des arts et métiers à Lille où tous les élèves ont pris individuellement devant la direction l'engagement d'observer la discipline et de terminer dans le calme l'année scolaire.*

*M. Ruau, ministre de l'Agriculture, ira à Guingamp le 5 septembre inaugurer le nouvel hôpital.*

*Le Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi et celui de la Compagnie du Nord ont décidé de verser une somme de 4 000 francs chacun à la souscription ouverte en faveur des victimes des tremblements de terre de Provence.*

## Une croix monumentale

Le 11 juin 1908, sur la colline de Belbazet, le curé doyen de Clermont, assisté de plusieurs prêtres du canton, et en présence de toute la population de Lacoste, près de Montpellier, bénissait et posait la première pierre d'une chapelle destinée à servir de piédestal à une croix monumentale, touchant hommage de reconnaissance d'une pieuse paroissienne au Christ rédempteur.

Aujourd'hui, la chapelle avec sa terrasse à créneaux est achevée dans ses principales parties ; il ne reste plus qu'à pourvoir à l'ornementation intérieure.

Une magnifique croix de pierre s'élève à 12 mètres au-dessus de la chapelle et, sur cette croix, est fixé un Christ splendide. Il ne mesure pas moins de 5 mètres ; le poids total est de 2 400 kilos.

Ce chef-d'œuvre, à l'œil nu, est visible de Clermont, Ceyras, Bignac, Cambous et d'une grande partie de la plaine de la Lergue.

La bénédiction solennelle du monument aura lieu incessamment.

## DÉFENDONS-NOUS

*De notre correspondant de Tournon :*

M. l'abbé Entressangle, curé de Saint-Basile (Ardèche), se croyant visé dans une série d'articles parus dans le *Tournon républicain*, à Annonay, avait assigné le gérant de ce journal en dommages-intérêts.

L'affaire a été appelée et plaidée à une précédente audience.

Le tribunal civil de Tournon, en des considérants très sévères où nous relevons notamment ces passages : qu'il est inadmissible qu'un citoyen, quelles que soient ses conceptions politiques ou philosophiques puisse se laisser aller à employer des expressions aussi grossières, que les articles incriminés dépassent en violence tout ce qu'on peut imaginer, qu'il sont conçus en termes abjects, etc., condamne M. Elie Cellier, gérant du journal, à 100 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal n'ordonne pas d'insertion.

Me Deschanel, avocat à Tournon, soutenait les intérêts de M. l'abbé Entressangle.

## Réunions et conférences

A. L. P.

Dimanche, à Pouilly-sur-Loire a eu lieu une intéressante conférence donnée par M. Bouzerand, ancien officier, sous la présidence de M. le comte d'Etampes et en présence de M. Bouchacourt, président du Comité départemental de l'A. L. P. à Nevers.

A l'issue de cette conférence, le Comité de Pouilly a été constitué.

A. C. J. F.

Le Comité de l'Union régionale de l'Ouest assurait, dimanche dernier, trois conférences.

M. François Mayaud, membre du Comité, présidait un Congrès cantonal à Renazé (Mayenne) et prononçait un discours sur l'Eglise et les ouvriers.

M. Charles Poisson, président de l'U. R. O., parlait à Noëllet (Maine-et-Loire) à l'occasion de la fondation d'un nouveau groupe de J. C., et à Combrée (Maine-et-Loire).

M. Normand d'Authon, président d'honneur de l'U. R. O., était à Saint-Denis-la-Chevasse (Vendée), où il parlait des conditions de l'action catholique à l'heure présente.

## Les massacres d'Adana et nos missionnaires

Cette élégante plaquette de 50 pages, artistement illustrée de photographies communiquées par le P. de Jerphanion et par les religieuses de Saint-Joseph de Lyon, a été rédigée d'après quatre longues lettres du P. Benoît, deux relations du P. Sabatier, trois rapports du P. Tabet, une dizaine de lettres des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon, deux lettres de Frères Maristes, plusieurs des PP. Jouve et Rigal, enfin d'après les renseignements oraux de quatre religieuses d'Adana rentrées naguère à Lyon, *tous témoins des massacres*. On s'est aidé aussi de quelques lettres venues d'ailleurs, de plusieurs revues et journaux, surtout du Stamboul.

Demander cette plaquette et adresser les offrandes à M. l'abbé Pierre Mazoyer, procureur de la Mission d'Arménie, 17, rue de la République, Lyon.

## Echos religieux

### Grand Pardon de Notre-Dame des Naufragés

Dimanche, 18 juillet, aura lieu le grand Pardon de Notre-Dame des Naufragés, à la pointe du Raz, sous la présidence de NN. SS. Dubillard, archevêque de Chambéry ; Pichon, archevêque auxiliaire de Port-au-Prince, et de Mgr l'évêque de Quimper. La musique du patronage de Douarnenez prêtera son concours à la fête.

### Notre-Dame de la Paix

De grandes fêtes auront lieu au sanctuaire de Beauchêne, le 4 juillet, sous la présidence de Mgr Bardel, évêque de Séez, qui bénira le chœur récemment achevé et l'autel de Notre-Dame de la Paix.

Comme chaque année on propose aux amis de la Très Sainte Vierge le pèlerinage spirituel qui consiste à s'unir de cœur aux pèlerins effectifs et à honorer tout spécialement en ce jour Notre-Dame de la Paix.

Les recommandations aux prières devront être envoyées avant dimanche à M. l'abbé Boissey, curé de Beauchêne (Orne).

### Au Mont Saint-Michel

Mardi, 550 pèlerins du doyenné de Lessay (Manche), sous la présidence du curé doyen Lécornu, ont offert leurs hommages à l'archange saint Michel.

## ✝ NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

*(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.)*

R. P. Floribert Struyf, des Augustins de l'Assomption, missionnaire au Chili, le 20 mai.

Mlle Camille Lefèvre, à Mesnil-sur-l'Estrée (Eure). — Mlle Anna de Guesnet, 63 ans, à La Forest, près Landerneau (Finistère). — Mère Sainte-Agnès, prieure des Ursulines de Saint-Omer, 68 ans, dont 48 ans de profession. — Mlle Pauline de Wailly, à Verchin (Pas-de-Calais).

Le P. Alphonse Van den Bosch, de la Compagnie de Jésus, à Hérenthals. Il fut successivement professeur à Alost, à Anvers, à Turnhout, à Charleroi, à Verviers. — Mme Joséphine Battu, veuve Chaleyer, 48 ans, à Saint-Etienne (Loire).

RECOMMANDATIONS

*Une guérison.*
Reconnaissance à Jeanne d'Arc.

# Informations du soir

MISSION OTTOMANE AUPRES DU SAINT-SIEGE

Constantinople, 29 juin. — La mission, sous la conduite de Ghalib pacha, grand-maître des cérémonies, qui va annoncer officiellement au Pape l'avènement du sultan Mahomet V, est partie hier.

LA GREVE DES INSCRITS MARITIMES

Le conflit ayant éclaté de nouveau entre inscrits et armateurs, le Comité central des armateurs de France vient d'adresser à M. Clemenceau et aux ministres de la Marine et du Commerce, une lettre justificative, où il accusait les chefs des Syndicats d'inscrits de violer la loi, en réclamant la reprise des anciens équipages sur des navires qui avaient pu s'en procurer d'autres malgré la grève.

AU MAROC

Fez, 29 juin. — La mehalla chérifienne avance toujours vers l'Est, elle a reçu la soumission de fractions des Hyaïna.

On signale des divisions parmi les Zemmours au sujet de Moulay-el-Kébir, les uns craignant que le maghzen triomphe, hésitent à le proclamer, les autres, comme les Zaers, sont prêts à le reconnaître.

Tanger, 29 juin. — L'ambassade marocaine est arrivée, elle partira jeudi pour Cadix.

UNE TOURMENTE DE NEIGE EN HAUTE-SAVOIE

La neige est tombée abondamment sur la montagne de Broisset, dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie).

A 2 000 mètres, un jeune berger de Sallanches, ayant disparu, son sort inspira des inquiétudes.

Une caravane de sauveteurs est partie à la recherche.

On croit que le berger est tombé dans une crevasse au cours de la tempête.

Chambéry, 29 juin. — Joseph Steltzer, 38 ans, chauffeur au dépôt de Chambéry, est tombé mort en mettant les pieds sur sa locomotive.

Par suite de la chute d'une grue à l'usine métallurgique d'Antoigne (Sarthe), un ajusteur, nommé Cosnuau, 69 ans, a été tué, et un second ouvrier, Auguste Viel, a été blessé.

## Palais de Justice

LE NOUVEAU BATONNIER

L'Ordre des avocats à la Cour d'appel a procédé, cette après-midi, à l'élection d'un bâtonnier en remplacement de Me Raoul Rousset, dont le mandat expire à la fin de l'année judiciaire.

Par 444 voix sur 520 suffrages exprimés, Me Busson-Billault, membre du Conseil de l'Ordre, a été élu bâtonnier.

Le bâtonnier Rousset proclame alors le résultat de l'élection, puis Me Busson-Billault ayant été introduit dans la salle de la bibliothèque, il félicite son successeur d'un succès qui vient affirmer l'estime dont il jouit au Palais.

Dans une allocution applaudie, Me Busson-Billault a remercié ses confrères et celui qui venait de se faire leur interprète. Après avoir évoqué le souvenir de son grand-père, qui fut bâtonnier et ministre d'Etat, de son père, un ancien membre du Conseil, et de son beau-père, M. Baroche, lui aussi ancien bâtonnier et successivement ministre de la Justice et de l'Intérieur sous l'Empire, Me Busson-Billault a assuré les membres de l'Ordre de tout son dévouement et a exprimé à Me Raoul Rousset la gratitude de tous pour les services qu'il avait rendus à l'œuvre commune « dans ses jours de joie, ses jours de deuil, ses jours de fièvre ».

L'AFFAIRE LEMOINE

Les débats de cette affaire ont continué aujourd'hui par la réplique de Me de Saint-Auban qui a soutenu que le Syndicat de la bijouterie-joaillerie était bien qualifié pour se porter partie civile.

Me Lemoine a répondu longuement et confusément.

## Lectures de vacances

La bibliothèque de luxe des romans à 1 franc vient de s'enrichir d'un 15e volume illustré avec grand soin.

*Et ça !* de PIERRE L'ERMITE, avec recueil de nouvelles illustrations de LESPAGNE.

Voici la liste des 15 volumes parus :

*Restez chez vous ; La Grande Amie ; L'Emprise ; La Brisure ; Le Soc ; Le Grand Mufflo ; Lisez-moi ça ! ; Et ça !* de PIERRE L'ERMITE. — *Dans la tourmente ; Au temps de l'empereur ; En 1815 ; Fils d'émigré*, par ERNEST DAUDET. — *Après l'option*, par DUGUET. — *Les Prétendants de Claudette*, par A. DOURLIAC. — *Alain et Vanna*, par REYNÈS-MONLAUR.

Chacun 1 franc ; port, 0 fr. 20. Remises ordinaires.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

---

FEUILLETON DU 29 JUIN 1909 — 45 —

# Le Roi des Andes

QUATRIÈME PARTIE

Lutte et victoire

*(suite)*

— Auparavant, permettez-moi de vous demander des nouvelles de votre santé ?

— Je suis vraiment plus forte aujourd'hui. L'air est tellement délicieux, ici !

— C'est pourquoi il ne faut quitter Solepto qu'une fois bien rétablie, dit don Miguel tout en prenant place sur le siège que lui avançait Jacques. Daignez maintenant me dire, dona Inès, ce que je puis faire pour vous être agréable.

— C'est une grâce que j'ai à vous demander... la grâce d'une coupable...

Les sourcils sombres eurent un brusque froncement.

— D'une coupable ?... Vous ne voulez pas parler, je suppose, de Vicenta ?

— Mais si !... Oh ! senor, soyez bon, songez à sa pauvre mère !...

— C'est impossible, dona Inès. Cette femme s'est rendue coupable d'une véritable trahison, elle doit subir le châtiment des traîtres et servir d'exemple à ceux qui pourraient avoir envie de l'imiter.

— Mais c'est votre sœur de lait !.... c'est la fille de cette pauvre Alonsa qui vous est si passionnément dévouée...

— Elle n'en est que plus coupable. Je pourrais pardonner ce crime à une autre, à elle, non.

— Ce fut un instant d'égarement !

— Pardon, tout fut prémédité... Laissez cela, dona Inès, ne vous occupez pas de cette femme, qui a été cause pour vous de tant de souffrances. Quand il n'y aurait que cela, je ne lui pardonnerais jamais !

— Pourtant, moi, j'ai tout oublié !... Je ne veux songer qu'à la torture de la pauvre Alonsa, aux regrets qui doivent sans doute tourmenter cette malheureuse Vicenta... Oh ! don Miguel, ne soyez pas impitoyable! Si vous aviez vu le désespoir d'Alonsa !

Don Miguel détourna les yeux, comme s'il ne voulait pas rencontrer le beau regard suppliant.

— Ne cherchez pas à m'attendrir, dona Inès, c'est inutile. Vicenta été condamnée hier soir à mort par le Conseil que je présidais, la sentence sera exécutée ce soir.

— Non, non, ce n'est pas posible !... vous ne ferez pas cela, don Miguel !... Oh ! je vous en prie, soyez bon, pensez à votre pauvre nourrice !... Je voudrais tant vous convaincre, vous apitoyer !

Elle joignait les mains, les larmes emplissaient ses grands yeux. Don Miguel les vit, et une émotion soudaine transforma sa physionomie qui était jusque-là demeurée impassible.

Il se pencha un peu et prit la main brûlante d'Inès.

— Eh quoi ! je vous fais pleurer !... Dona Inès, que vous êtes peu raisonnable ! Me demander pareille chose !

— Ce n'est rien pour vous, puisque vous êtes tout-puissant ici.

— C'est un acte de faiblesse — le premier de ma part.

— Non, c'est de la clémence, de la compassion pour une malheureuse un instant égarée... C'est oui, dites, don Miguel ?

Il se leva et, inclinant un peu sa haute taille, enveloppant Inès du rayonnement de son regard, il murmura :

— Ce sera oui, puisque vous le voulez... Mais comme vous me rendez faible, dona Inès !

Et, avant qu'elle eût pu le remercier, il s'éloignait, avec une sorte de hâte.

— Quelle victoire, chère sœur ! s'écria Jacques.

Mais le jeune garçon s'interrompit tout à coup en voyant des larmes glisser sur les joues d'Inès.

— Qu'as-tu, ma chérie ?

Il se penchait vers elle, en entourant son cou de son bras.

— Rien, mon Jacques. C'est nerveux, je pense, dit-elle en essayant de sourire. J'ai pris un peu sur moi pour adresser cette requête, puis pour insister, la réaction se produit maintenant. Va chercher Alonsa, veux-tu ? Il faut lui annoncer sans perdre une minute la bonne nouvelle.

Quand son frère se fut éloigné, Inès appuya son front brûlant contre sa main. Elle venait de comprendre pourquoi elle se sentait par instants si triste, au point qu'elle avait besoin de toute sa foi, de toute son ardente confiance en Dieu pour réagir contre cette impression. Le regard de don Miguel avait reflété tout à l'heure, malgré lui, l'amour profond qui remplissait son cœur, et Inès avait, en même temps, vu clair en elle-même. Elle aimait cette étranger qui s'était montré pour elle si bon, chevaleresque même. Elle l'aimait non pas tant encore pour son charme physique que pour ce qu'elle devinait des nobles instincts de cette âme, malheureusement engagée sur une voie périlleuse, et visiblement dominée par un orgueil extrême.

— Oh ! quelle folie ! quelle folie ! murmura-t-elle douloureusement. Mon Dieu, daignez en guérir votre pauvre petite fille, je vous en prie !

. . . . . . . . . . . . . . .

IV

Inès ne revit don Miguel que deux fois jusqu'au jour fixé pour son départ. Encore ces entrevues furent-elles très brèves, l'un et l'autre semblant avoir également hâte de les voir finir.

Dans l'une d'elles, il lui apprit un fait qui allait changer sa position et celle de son frère ; par les agents secrets qu'il possédait un peu partout, il avait su récemment que M. de Blangard avait si bien administré la petite fortune de ses pupilles qu'il n'en restait plus que le quart environ, c'est-à-dire un revenu incapable de faire vivre le frère et la sœur.

— Je travaillerai, dit courageusement Inès. J'ai mes brevets, je suis bonne musicienne. Jacques se fera une position, lui aussi. Certainement, au collège nous obtiendrons une différence pour le prix de pension. Mais alors, il nous faudra vendre notre chère Rivaldière ?

— Vos revenus, en effet, ne vous permettraient pas de la conserver, Mademoiselle.

— Pauvre Rivaldière ! dit-elle, les larmes aux yeux.

Don Miguel se mit à tourmenter nerveusement sa moustache. Sous ces cils baissés, ses yeux émus considéraient le visage attristé de la jeune fille.

— Dona Inès, vous allez me permettre d'offrir à Jacques quelque chose! dit-il tout à coup.

— Quoi donc, Monsieur ?

— Vous avez pu voir que l'or ne manque pas ici. Jacques en prendra ce qu'il lui plaira.

Elle l'interrompit du geste.

— Vous êtes très bon, très délicatement généreux, don Miguel, dit-elle avec émotion. Mais mon frère ne peut accepter un don de ce genre. Il travaillera pour vivre, le travail est chose très noble, qui élève l'homme. Certes, il nous coûtera de voir la chère Rivaldière passer en des mains étrangères, mais ce sont là les sacrifices inhérents à l'existence, et nous sommes trop chrétiens pour ne pas accepter celui-là courageusement, après les premiers moments de chagrin.

— Vous êtes une âme forte, dona Inès. J'admire surtout cette foi qui vous anime. Parfois, je pense qu'il doit être bien doux de croire comme vous !

Le regard grave d'Inès se leva vers lui.

— Oh ! oui, cela est si bon de penser que nous avons un Père toujours prêt à nous écouter, à nous fortifier dans nos défaillances, à nous consoler dans nos douleurs !

Ils restèrent un moment silencieux, suivant vaguement des yeux les mouvements de Jacques, de M. de Salves et de deux autres jeunes gens, sujets du roi des Andes, qui jouaient au tennis, car il y avait un tennis à Solepto !

— Ce vous serait-il une consolation si, au lieu de tomber en des mains inconnues, la Rivaldière était achetée par moi? demanda tout à coup don Miguel.

— Oh ! oui ! Vous n'êtes plus un étranger pour nous ! dit-elle sans pouvoir empêcher un peu de rose de monter à ses joues. Mais il ne faudrait pas que, par bonté, vous vous embarrassiez d'une propriété qui vous serait inutile.

— Je vous promets d'aller y passer quelques jours à chacun de mes séjours en France, dit-il, en essayant de sourire.

Mais il était très pâle, et prit presque aussitôt congé d'Inès, très émotionnée elle-même, car, de plus en plus, elle se convainquait qu'elle était ardemment aimée, bien que don Miguel ne fût jamais sorti de la réserve respectueuse dont il avait toujours usé envers elle.

Le jour du départ vint enfin. Alonsa, en larmes, couvrit de baisers les mains d'Inès, qu'elle avait entourée jusqu'au dernier moment des soins les plus dévoués. Depuis surtout que la jeune fille avait obtenu la grâce de Vicenta — celle-ci était toujours en prison, mais Alonsa espérait que le maître pardonnerait [illegible] la pauvre femme ne savait que[illegible] marques de reconnaissance imaginer.

*(A suivre.)*

M. DELLY.

*(Droits de traduction et de reproduction réservés.)*